

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 03.02.2017 Dossier complet le : 23.02.2017 N° d'enregistrement : F09317P0032

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. GAUDIN, Président d'AMP

RCS / SIRET 200005480700017 Forme juridique E.P.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a) Infrastructures routières	Réalisation d'une voie nouvelle dans le quartier des Caillols sur un linéaire d'environ 600 m..

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'aménagement d'une nouvelle voie comprenant :

- une voie de circulation à double-sens,
- une aire de retournement en bout de voie,
- un trottoir piétonnier de chaque côté,
- une bande de stationnement en parallèle,
- une piste cyclable bidirectionnelle parallèle au trottoir,
- la plantation d'arbres d'ombrage,
- le maintien des accès et cheminements piétons existants aux ensembles immobiliers et espaces publics,
- un giratoire au-niveau du croisement (avenue William Booth, avenue Louis Malosse, avenue des Butris et la voie nouvelle),
- l'intégration et l'adaptation du chemin des Campanules, au droit du raccordement sur l'avenue William Booth.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs visés par le présent projet sont les suivants :

- desservir en voiries et réseaux divers les parcelles à urbaniser (projet de construction en cours),
- procurer un accès au foyer d'accueil médicalisé "Les Violettes" indépendant de la résidence "La Moularde",
- accroître les possibilités de stationnement public aux abords des deux bâtiments cités précédemment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aussi, tous les accès (notamment piétons) existants seront maintenus.
Une signalisation adaptée permettra enfin de sécuriser le chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite à la mise en service de la présente opération, les attendus dans la zone d'étude portent notamment sur :

- une desserte sécurisée des bâtiments existants et futurs,
- l'aménagement de cheminements piétons et d'aménagements dédiés aux cycles,
- un dimensionnement adéquat des différents réseaux (EP, EU, ...) au regard de l'urbanisation du quartier.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pourrait être nécessaire au regard de la rubrique 2.1.5.0. de l'article L.214-1 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les largeurs des voies seront identiques à l'existant, avec notamment: - longueur de la voie - largeur moyenne de la chaussée / des trottoirs / de la piste cyclable - largeur moyenne des palces de stationnement	Environ 600 m 5,6 m / 1,5 - 2 m / 2,6 m 2 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

En limite du parc de la Mirabelle -
Les Caillols - Marseille (13012)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 ° 44 ' 29 " E Lat. 43 ° 29 ' 83 " N

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 44 ' 99 " E Lat. 43 ° 29 ' 82 " N

Communes traversées :

Marseille

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for description of project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun enjeu lié à la Loi Littoral n'est référencé dans la zone d'étude.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à 1,6 km de l'aire d'adhésion du Parc National des Calanques.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire Marseille Provence est couvert par un PPBE approuvé le 28 juin 2010. La commune de Marseille est concernée par la cartographie du classement sonore des voies, l'avenue William Booth sur laquelle le projet se connecte à l'Est est classée en catégorie 4 (bande de 30 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois Plans de Prévention des Risques Naturels s'appliquent sur la commune de Marseille : - le PPR mouvements de terrain approuvé le 29 octobre 2002, - le PPR retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012, - le PPR inondation prescrit le 26 janvier 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à 1,8 km au Nord du site Natura 2000 ZSC FR9301602 - Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bilan du mouvement des terres de l'opération sera déficitaire, lié notamment aux remblais nécessaires à la réalisation des structures de chaussées. Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises de ce projet s'effectueront pour majorité sur un chemin de terre existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est classé en zones faiblement à moyennement exposées avec enjeux (B2) et enjeux peu vulnérables (B3). Il n'est cependant pas concerné par le phénomène de mouvements de terrain ni l'aléa inondation. La commune de Marseille est soumise à un risque sismique faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie créée accueillera un nouveau de trafic limité à une fonction de desserte locale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les seules nuisances sonores sont celles liées à la circulation automobile dans ce quartier urbain, ainsi que celles temporaires du projet immobilier en construction. En phase exploitation, le projet modifiera l'ambiance sonore aux abords de la voie créée du fait de l'arrivée d'un nouveau trafic, ce dernier se limitant néanmoins à un trafic de desserte.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile dans ce quartier urbain, ainsi que celles temporaires du projet immobilier en construction.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrant des nuisances olfactives supplémentaires aux abords de la voie créée du fait de l'arrivée d'un nouveau trafic, ce dernier se limitant néanmoins à un trafic de desserte.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules vibrations sont celles liées à la circulation automobile dans ce quartier urbain, ainsi que celles temporaires du projet immobilier en construction.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrant des vibrations supplémentaires aux abords de la voie créée du fait de l'arrivée d'un nouveau trafic, ce dernier se limitant néanmoins à un trafic de desserte.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un cheminement lumineux est prévu le long de cette nouvelle voie. Cependant, il s'intégrera au sein d'un cadre relativement lumineux caractéristique des milieux urbains.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, le projet engendrant des émissions polluantes supplémentaires aux abords de la voie créée du fait de l'arrivée d'un nouveau trafic, ce dernier se limitant néanmoins à un trafic de desserte.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de ce projet comprenant l'aménagement de ce projet viaire, l'accroissement effectif de la surface imperméabilisée sera compensé par l'implantation d'ouvrages hydrauliques (cadres de dimension) au-niveau des passages de la voie nouvelle sur les fossés existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Actuellement en cours de construction, un nouveau programme immobilier sera desservi par cette nouvelle voie. Le présent projet sera aussi connecté à des complexes résidentiels existants.

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de réalisation de cette voie nouvelle permettra de desservir différents programmes immobiliers en assurant la sécurité sur un secteur marqué par une urbanisation et des trafics induits importants grâce à la mise en place d'espaces dédiés aux véhicules motorisés, aux piétons et aux cyclistes.

L'aménagement d'un giratoire au-niveau du croisement avenue William Booth / avenue Louis Malosse / avenue des Butris permettra de sécuriser ce point d'échanges.

Le présent projet prévoit aussi un aménagement paysager mettant en valeur ce futur axe circulé, ainsi que la construction de dispositifs de recueil des eaux pluviales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ainsi, aux vues :

- de l'intérêt général au travers de la desserte sécurisée de constructions existantes et futures,
- du fait les emprises concernent principalement une piste existante,
- du développement et de la sécurisation des cheminements doux (piétons et cyclistes),
- de son inscription à l'intérieur de zones urbanisées au PLU en vigueur,
- de la superficie supplémentaire imperméabilisée réduite,
- des faibles impacts qu'engendre le projet sur l'environnement et de l'absence d'incidences Natura 2000,
- de la prise en compte des documents d'urbanisme et des aléas existants,
- de l'amélioration de l'aspect paysager,

nous estimons que le projet de réalisation d'une voie nouvelle quartier des Caillols peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marseille

le,

21 FEV. 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus